



**Procès-verbal de séance**

**Conseil municipal du 31 mars 2025**

Secrétaire de séance : Claire YVRARD

**PRESENTS** : BOLLEAU Alexandre, PENICAUD Thierry, MILAN Maurice, MEUNIER Martine, GAGLIARDI Sébastien, CARRAS Christophe, DIMITRIJEVIC André, ROCHET Romane, FLORY Michel, Delphine SAUVAGE, DELLA-SCHIAVA Monique, FAURE Eric, BERTRAND Gaëlle, YVRARD Claire, ROGER Benoît, BROUSTE Michel, PEIN Audrey

**ABSENTE** : BRULET Denise

**ABSENTE EXCUSEE** : THIBERT Patricia

**POUVOIR** : THIBERT Patricia donne pouvoir à DELLA-SCHIAVA Monique

**Conseil municipal des enfants**

Début de séance à 19h00

**Conseil municipal des enfants**

Début de séance à 19h30

**ORDRE DU JOUR** :

A/ Délibérations :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2025
- 3- Budget 2025 :
  - a) Approbation du compte de gestion de la commune
  - b) Vote du compte administratif 2024 de la commune
  - c) Affectation du résultat 2024 au Budget 2025 de la commune
  - d) Vote des taux d'imposition
  - e) Vote du budget 2024 de la commune
- 4- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins de services le justifient
- 5- Contrat groupes : mandat au CDG38
- 6- Contrôle des comptes et de la gestion de la CCBD par la chambre régionale des comptes pour la période 2019-2024
- 7- Présentation du rapport d'activité 2024 de la CCBD et bilan des actions 2024 du projet de territoire
- 8- Désignation des représentants : commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

C/ Comptes-rendus des commissions

D/ Questions diverses :

- 1- Projet d'acquisition de l'emprise Berger au centre du village

## **Présentation du conseil municipal des enfants :**

Les élus du Conseil Municipal Enfants ont participé le lundi 31 mars au conseil municipal.

Ils se sont présentés, et ont évoqué les différentes actions qu'ils ont menées :

- Collecte de livres, mangas et DVD pour la garderie de l'école,
- Distribution des colis aux aînés,
- Participation aux cérémonies,
- Visite de la caserne des pompiers de Morestel le samedi 27 mars au matin.

Ils ont beaucoup d'idées pour leurs projets à venir comme l'Installation de jeux au city parc, mise en place d'une horloge dans la cour, ou encore d'un banc de l'amitié.

Les idées ne manquent pas !

Leurs prochains rendez-vous sont : le 6 mai remise officielle du drapeau de l'école, le 8 mai à 11h cérémonie, 16 mai inauguration de la place de l'école et le 11 juin pour la visite des locaux de la CCBD

## **Conseil municipal**

### **A/ Délibérations**

#### **1- Nomination d'un secrétaire de séance : D2025-03-01**

Claire YVRARD est nommée secrétaire de séance.

1<sup>ère</sup> délibération mise au vote :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **2- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2025 : D2025-03-02**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2<sup>ème</sup> délibération mise au vote :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **3- BUDGET 2025 : commune :**

##### **a) Approbation du compte de gestion (documents du receveur, Monsieur Sommé) : D2025-03-03**

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budget annexe). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Christophe Carras présente les résultats budgétaires de l'exercice 2024 transmis par le centre des finances publiques de La Tour du Pin :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	1 222 151,83	566 462,61
Dépenses	960 385,58	539 834,28
Résultat de l'exercice		
Excédent	261 766,25	26 628,33

Résultat d'exécution du budget :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-199 560,82	26 628,33	- 172 932,49
Fonctionnement	359 213,03	261 766,25	342 498,46
<b>TOTAL</b>	<b>159 652,21</b>	<b>288 394,58</b>	<b>169 565,97</b>

3<sup>ème</sup> délibération mise au vote :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**B/ approbation du compte administratif de la commune : D2025-03-04**

Christophe Carras présente le compte administratif 2024 de la commune :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	960 385,58	1 222 151,83
	Section d'investissement	539 834,28	566 462,61

+

+

Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement 002		80 732,21
	Report en section d'investissement 001	199 560,82	

=

=

<b>TOTAL</b>	<b>1 699 780,68</b>	<b>1 869 346,65</b>
--------------	---------------------	---------------------

Restes à réaliser	Section d'investissement	53 440,00	1 383,94
-------------------	--------------------------	-----------	----------

4<sup>ème</sup> délibération mise au vote :

POUR : 17 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le maire, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, quitte la séance et ne prend pas part à ce vote.

**c) affectation du résultat 2024 pour le budget 2025 : D2024-03-05**

Chaque année, au moment du vote du compte administratif, la collectivité constate le résultat de sa section de fonctionnement et lorsque celui-ci est excédentaire, procède à son affectation à la section

d'investissement pour couvrir le besoin de financement de cette section puis librement à la section de fonctionnement ou en réserve en investissement.

#### Reports 2024

Un déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure de :	199 560,82
Un excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure de :	80 732,21

Soldes d'exécution :

- Un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de :	26 628,33
- Un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de :	261 766,25

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de :	53 440,00
- En recettes pour un montant de :	1 383,94

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Christophe Carras propose que le résultat soit affecté de la manière suivante :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :	224 988,55
-------------------------------------------------------	------------

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté :	117 509,91
---------------------------------------------------	------------

Compte 001 : solde d'exécution de la section investissement reporté :	172 932,49
-----------------------------------------------------------------------	------------

5<sup>ème</sup> délibération mise au vote :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### d) vote des taux d'imposition : D2025-03-06

Chaque année, le conseil municipal vote les taux d'imposition des taxes foncières (TFPB – TFPNB) permettant de déterminer le produit fiscal global nécessaire à l'équilibre de leur budget.

Le vote est réalisé à partir du montant des bases imposables de chaque taxe transmis par les services fiscaux (état 1259).

Christophe Carras, après avoir présenté l'état de notification remis par les services de la Préfecture annonce un produit attendu pour cette année de 601 951 €

Les taux votés cette année ne sont pas modifiés :

Taxe foncière bâtie (TFB) : 39,67 % = produit attendu = 555 380 €

Taxe foncière non bâties (TFNB) : 52,04% = produit attendu = 32 161 €

Taxe habitation (TH) : 9,22% = produit attendu = 8 252 €

Allocations compensatrices : 6 158 €

6<sup>ème</sup> délibération mise au vote :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### f) vote du budget 2025 de la commune : D2025-03-07

Christophe Carras présente le budget 2025 de la commune :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement	1 294 701,91	1 177 192,00
Résultat de fonctionnement reporté		117 509,91
Total section de fonctionnement	<b>1 294 701,91</b>	<b>1 294 701,91</b>
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement (y compris le compte 1068) + restes à réaliser	498 567,26 53 440,00	723 555,81 1 383,94
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	172 932,49	
Total section d'investissement	<b>724 939,75</b>	<b>724 939,75</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 019 641,66</b>	<b>6 019 641,66</b>

7<sup>ème</sup> délibération mise au vote :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0

#### 4- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent : D2025-03-08

Monsieur le maire propose de recruter un agent contractuel pour une durée de 1 an sur l'emploi d'agent polyvalent au grade d'adjoint technique territorial. Un agent technique a demandé une disponibilité d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 et il convient de le remplacer dans ses missions : entretien de la voirie communale, déneigement, entretien des bâtiments, fleurissement. L'agent intégrera les services techniques à compter du 2 mai 2025.

8<sup>ème</sup> délibération mise au vote :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0 :

ABSTENTION : 0

#### 5- Contrat groupes – CDG 38 D2025-03-09

Dans une logique de simplification, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- La convention proposant des titres restaurant à effet du 01/01/2026,
- La convention de mutuelle santé à effet du 01/01/2026 ou du 01/01/2027,
- Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2027

Afin d'offrir la possibilité à la collectivité d'adhérer à ces trois offres et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée l'accord des employeurs pour être incorporés dans le cahier des charges.

Ce mandat n'engage pas l'employeur à signer le contrat une fois le prestataire choisi.

Le conseil municipal décide de donner mandat au CDG38 pour le représenter en son nom lors des consultations pour les titres restaurant, la mutuelle santé et l'assurance statutaire.

9<sup>ème</sup> délibération mise au vote :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0 :

ABSTENTION : 0

**6- Contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné par la chambre régionale des comptes pour la période 2019-2024 : D2025-03-10**

Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport d'observations définitives suite au contrôle émis par la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes pour les exercices 2019 et suivants et de la réponse écrite du président en exercice pour la période 2020.-2024.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport séparé sur la gestion de la commune de Crémieu et de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné dans le cadre de l'enquête nationale sur l'accès des jeunes au sport concernant les exercices 2019 et suivants, émis par la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes.

Le maire ou son représentant sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

10<sup>ème</sup> délibération mise au vote :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0 :

ABSTENTION : 0

**7- Présentation du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes et bilan des actions 2024 du projet du territoire : D2025-03-11**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes et du bilan des actions 2024 du projet de territoire.

Le maire ou son représentant sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

11<sup>ème</sup> délibération mise au vote :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0 :

ABSTENTION : 0 voix

**8- Désignation des représentants : commission locale d'évaluation des charges transférées : D2025-03-12**

Le 25 novembre 2021, une commission locale d'évaluation des charges transférées était créée entre la communauté de communes et ses communes membres.

La CLECT sera fixée à 47 représentants titulaires et 47 représentants suppléants.

Chaque commune choisira ses représentants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne Christophe Carras comme représentant titulaire et Michel Brouste comme représentant suppléant

11<sup>ème</sup> délibération mise au vote :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0 :

ABSTENTION : 0 voix

**B/ Commissions communales : compte-rendu**

**a) Voirie : Thierry Penicaud**

- L'entreprise Paillet interviendra sur le parking de l'école. La bande de roulement sera faite en enrobé.
- Chemin du Marteray : des devis sont en attente, la reprise de la chaussée sera faite du four au laveur, des aménagements seront créés pour ralentir la vitesse.
- L'entreprise Paillet interviendra dans la cour de l'école du côté primaire
- 2 jobs d'été seront accueillis en juillet et aout.

**b) CCAS : Monique Della-Schiava**

- Budget CCAS : le budget a été voté jeudi 20 mars.
- Les membres du bureau ont dressé un bilan des actions : Repas de printemps, aides données

**c) Travaux, bâtiments : Michel Flory**

- La borne de recharge électrique n'est pas retenue dans les projets 2025,
- Le renforcement du réseau Enedis est terminé. La déconstruction de l'ancien réseau aérien (50 poteaux) va débuter,
- Site de la Madone : les fourreaux ont été posés, Enedis a réalisé sa partie, la suite continue avec France Télécom.

**d) Scolaire : Christophe Carras**

- Drapeau du civisme : une remise officielle du drapeau du civisme aura lieu le 6 mai à 17 heures par le souvenir français sur la place de l'école.
- Inauguration de la place de l'école fixée le 16 mai à 18h30

**e) Cadre de vie / fleurissement : Martine Meunier**

- Réunion fleurissement : les plantes ont été choisies pour le fleurissement du village.
- Nettoyage de printemps : en partenariat avec l'ACCA, le nettoyage de la commune a eu lieu le samedi 22mars.
- L'orthophoniste a rendu le local et une psychopraticienne s'installera en mai (bail professionnel de 6 ans, 307 € par mois, 1 mois de franchise de loyer).

**f) Animation – comité des fêtes : Martine Meunier**

- La foire aura lieu le samedi 12 avril
- Commémoration du 8 mai à 11 heures.

**g) Sécurité : Michel Brouste**

- La gendarmerie souhaite mettre en place une participation citoyenne (existe depuis 2006), cela ressemble à voisins vigilants mais est géré par la gendarmerie. Il faut identifier un référent par quartier, celui-ci est habilité pour avertir la gendarmerie. Si la commune est partante, il faudrait commencer avant l'été (réunion publique). 4,5 communes autour de Morestel ont été sélectionnées. Avant de se positionner, les élus aimeraient avoir un retour d'expérience d'autres communes.

**D/ Questions diverses**

1- Projet d'acquisition de l'emprise Berger au centre du village :

La maison Berger, au centre du village face à l'église, est à la vente. L'opportunité foncière oblige les élus à se positionner sur le devenir de cette propriété et de fait, son achat. Le projet concernerait la maison existante avec le terrain attenant. Les terrains à bâtir sur le haut de la propriété ne sont pas concernés.

A la demande de la mairie, 4 scénarii ont été réalisés avec la création de parkings et démolition en totalité ou partielle de la bâtisse.

Une évaluation a été faite par les Domaines à 215 000 € hors taxe et hors droit.

Aujourd'hui, le bâtiment est de bonne qualité, il n'y a pas de travail urgent à faire

2025 : achat / 2026 : travaux / 2027-2028 : projet.

Après la présentation des différents scénarii établis par le cabinet Manwin, le maire donne la parole aux membres du conseil municipal :

Monsieur André Dimitrijevic considère que cette opportunité doit être étudier mais qu'il convient également de prendre en compte la cure et de réaliser des travaux urgents compte-tenu de son état. Monsieur le Maire répond que la présentation et l'avis du conseil municipal sont sollicités pour le projet du terrain Berger.

A ce jour, la cure ne présente pas un état nécessitant de réaliser des travaux urgents.

De futurs travaux sur la cure seront envisagés avec la réalisation d'un projet fort pour la commune.

Il est rappelé que la cure est toujours utilisée par les associations.

Monsieur André Dimitrijevic souhaite de nouveau prendre la parole et trouve anormal que le maire est présenté 4 scénarii dont un de démolition totale du bâtiment alors qu'il s'était engagé lors des voeux le 6 janvier 2025 à ne pas démolir.

Monsieur le Maire répond qu'il était indispensable d'évoquer tous les scénarii pour démontrer que certains n'étaient pas pertinents, notamment celui d'une démolition totale. C'est un travail normal et responsable, d'ailleurs le scénario privilégié consiste bien à conserver la maison.

Madame Monique Della-Schiava prend la parole et rappelle que si le projet d'acquisition de la parcelle Berger semble onéreux, il convient toutefois de se positionner sur l'intérêt de cet achat.

Madame Martine Meunier précise que la maîtrise foncière de cette emprise permettra de maîtriser le futur de ce terrément.

Monsieur Maurice Milan exprime le même avis.

Monsieur Benoit Roger précise que s'il faut effectivement regarder l'état de la cure, l'achat du terrain Berger est une opportunité.

Monsieur Christophe Carras précise que l'acquisition de ce tènement permettra de régler une partie des difficultés de stationnement dans la grande rue.

Déjà, lors de l'achat de la grange Corbet, cette question du coût foncier avait été évoquée mais il convient de constater que ce projet est aujourd'hui plébiscité.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,  
Alexandre Bolleau